

Service de communication  
Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne

Hotline médias  
M: +41 79 556 60 00  
medias@chuv.ch

## L'unité de dégrisement du CHUV évolue

**Inaugurée en avril 2015, l'unité de dégrisement du CHUV a pleinement rempli ses objectifs de prise en charge des jeunes avec alcoolisations aiguës. Elle ne prend toutefois que partiellement en compte les besoins des cas les plus lourds, en général des personnes alcoolo-dépendantes plus âgées. Des aménagements de l'organisation de cette unité vont être faits pour répondre à ces situations.**

### Renseignements complémentaires:

**Prof Jean-Bernard Daeppen**  
chef du service d'alcoologie  
021 314 08 75

L'unité de dégrisement, qui compte quatre lits à proximité des urgences, visait à la fois à renforcer les mesures de prévention chez les jeunes et à soulager la charge des urgences. Elle était destinée à des patients présentant un faible risque de complication médicale mais qui, en raison de leur fort taux d'alcoolémie, nécessitaient une surveillance infirmière pendant une période limitée, avant qu'ils puissent rentrer chez eux.

Les lits, rattachés au Service d'alcoologie du CHUV, ont accueilli avant tout des jeunes en situation d'alcoolisation aiguës. Dans la phase d'observation allant d'août 2015 à fin avril 2016, 57% de ces jeunes avaient moins de 30 ans. Presque tous (91%) ont bénéficié d'une intervention de prévention et se sont vu proposer un suivi médical. Sur les neuf mois d'observation, cela correspond à 168 patients (soit environ 225 patients par an).

Cela ne représente toutefois qu'un cinquième des entrées aux urgences pour alcoolisation aiguë. Tous les cas plus lourds, en général des personnes plus âgées alcoolo-dépendantes, devaient rester aux urgences pour surveillance médicale. Ce sont pourtant les cas qui mériteraient une prise en charge plus longue et médicalisée.

Afin de mieux répondre à ces besoins, les quatre lits de l'unité vont être placés sous surveillance médicale, en plus de la surveillance infirmière, et mis à disposition les samedi et dimanche de 7 à 16 heures. Cet horaire permet de décharger les urgences à un moment où elles doivent recevoir les nouveaux patients de la journée, tout en continuant à surveiller les patients en récupération d'alcoolisation aiguë. L'unité de dégrisement, qui va être renommée unité d'alcoologie d'urgence, pourra accueillir un plus grand nombre de patients et leur proposer des prestations d'alcoologie.

En parallèle, deux lits supplémentaires d'urgence vont être créés dans l'unité hospitalière du service d'alcoologie, qui propose déjà des séjours aux patients adultes désireux d'entreprendre un sevrage dans une structure médicalisée. Cela permettra de transférer directement des urgences les patients les plus atteints qui nécessitent des séjours plus longs que ne pouvait l'offrir l'unité d'alcoologie d'urgence.

La présence médicale du service d'alcoologie sera de plus renforcée non seulement aux urgences, mais aussi à l'unité de dégrisement et à l'unité d'hospitalisation. Grâce à cette permanence, il sera possible de maintenir en grande partie les bénéfices de la filière actuelle de prise en charge de l'alcoolisation aiguë des jeunes. Et d'offrir une prise en charge mieux adaptée à une population plus large de patients qui en ont besoin. L'ensemble de ces mesures n'entraîne pas de coûts supplémentaires.